



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Billets de banque et pieces de monnaie

Question écrite n° 48107

### Texte de la question

M. Denis Merville appelle l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur le problème de la fausse monnaie auquel nombre de petits commerçants se trouvent, hélas ! trop souvent confrontés. Il constate qu'en dépit de l'augmentation croissante des règlements par voie de chèque bancaire et par traitement électronique le problème de la fausse monnaie subsiste de façon persistante lors des transactions en espèces. Dans certains secteurs, ce sont plusieurs milliers de francs par an de perte que subissent certains commerçants et artisans dont l'activité se trouve par ailleurs déjà souvent affectée par le phénomène des chèques sans provisions. Il observe ainsi que ce problème de la fausse monnaie touche plus particulièrement des acteurs économiques dont la situation économique est parfois déjà difficile et pour qui l'acquisition de dispositifs de détection de la fausse monnaie constitue en tout état de cause un investissement hors de portée. Aussi, il apparaît clairement que, subissant une perte dont ils ne sont en rien responsables, ils peuvent être tentés de remettre en circulation la fausse monnaie qui leur a été versée. Or, cette attitude peu civique s'explique par la destruction pure et simple de la fausse monnaie par les organismes bancaires, au préjudice exclusif de l'artisan ou du commerçant concerné. Cette situation regrettable apparaît en outre susceptible de rendre plus délicat l'établissement des filières par lesquelles s'écoule la fausse monnaie et apparaît de nature à retarder l'identification des faux monnayeurs. C'est pourquoi, eu égard tant à un souci d'équité à l'égard des artisans et commerçants victimes de la fausse monnaie qu'à la perspective d'une lutte plus efficace contre les faux monnayeurs, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître si la création d'un fonds de compensation spécifique, placé sous l'autorité de la Banque de France et en charge de l'indemnisation des victimes de la fausse monnaie, a été envisagée. Il lui demande de bien vouloir lui faire part de l'état des réflexions du Gouvernement sur ce point et de lui préciser ses intentions pour indemniser les victimes de la fausse monnaie.

### Données clés

**Auteur :** [M. Merville Denis](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 48107

**Rubrique :** Moyens de paiement

**Ministère interrogé :** économie et finances

**Ministère attributaire :** économie et finances

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 février 1997, page 629